



FAIT MARQUANT

Vêtements munis de bandes rétro réfléchissantes : le point sur le préjudice subi par les adhérents du SYNAMAP

P. 2

ZOOM SUR

Groupe SOCODA
KIPLAY

P. 4

INFOS SYNAMAP

Les dernières
actus

P. 7

EN BREF

Les infos du marché
de la prévention et
de la protection

P. 11

Normalisation, quand tu nous tiens !

Dans les années 90, notre profession s'est dotée de normes européennes. Cette évolution a été accueillie comme une avancée dans la création d'un vaste marché, en comparaison de ce qui avait existé par le passé où, chaque pays, faisant du protectionnisme, avait "sa" norme. La réglementation du CEN (Comité Européen de Normalisation) fait obligation de se poser la question, tous les 5 ans, de la nécessité ou pas de les réviser.

Les premières révisions ont été l'occasion de corriger les originaux des imperfections constatées à l'utilisation, imperfections venant pour la plupart du fonctionnement par consensus. Les révisions suivantes sont parties dans une complexification et une multiplication des essais, le normalisateur, oubliant de faire le constat du vécu, se posant des cas de conscience et des problèmes métaphysiques quant à une éventuelle utilisation sortant de l'ordinaire. De plus en plus, on demande aux fabricants et aux normes de prendre en compte une mauvaise utilisation des produits, au mépris de l'obligation légale de l'utilisateur d'être formé. A force d'entrer dans ce jeu, les fabricants n'ont fait que surenchérir le coût de leurs produits !

Depuis 3 ans, le SYNAMAP milite pour avoir, au moins dans le domaine des normes, un environnement stable. Il a pris l'initiative de dénoncer cette inflation normative et a proposé des méthodologies de prise de décision pour les révisions. Cette position a été soutenue et reprise par le Comité d'orientation stratégique de l'AFNOR.

Alors que dans la presse quotidienne il nous est permis de lire que l'excès de normes est en train de tuer l'initiative des collectivités territoriales, on pourrait en déduire que ce "mal du siècle" risque de gangréner des pans entiers de l'économie ?

Bernard Cuny
Président du SYNAMAP

Sommaire

Fait marquant.....	2
Zoom sur.....	4
Affaires publiques.....	6
Infos SYNAMAP.....	7
Nouveaux produits et services.....	8
En bref.....	11

FAIT MARQUANT



Vêtements de travail munis de bandes réfléchissantes : le point sur le préjudice subi par les adhérents du SYNAMAP

Suite aux blocages de plusieurs containers de vêtements de travail munis de bandes réfléchissantes, et après plusieurs mois de tentatives de négociations infructueuses avec les pouvoirs publics, le SYNAMAP a introduit, le 10 mai 2012, une requête devant le Tribunal Administratif de Paris visant à faire constater la responsabilité de l'Etat dans le préjudice subi par ses adhérents.

Cette action entreprise par le SYNAMAP, qui a suscité l'intérêt de nombreux acteurs économiques, a également fédéré, en France et en Europe, l'ensemble des représentations professionnelles concernées (UIT, UFIH, GEIST, ETSA, EURATEX) et généré, au-delà des prétoires, de nombreuses évolutions dont nous pouvons espérer qu'elles auront un impact positif sur les activités des industriels.

L'occasion, neuf mois après l'introduction de notre requête, de faire un point rapide sur toutes les dimensions de ce contentieux où le silence de la Direction Générale du Travail (DGT) contraste de façon saisissante avec l'effervescence des initiatives qui, à notre initiative, fleurissent en Europe.

La DGT : reine du silence ?

D'un point de vue procédural, les pouvoirs publics ont à l'évidence décidé de garder le silence et de ne pas répondre à la requête du SYNAMAP. Ceci en dépit d'une mise en

demeure du Tribunal, en date du 23 octobre 2012, enjoignant le Ministère du Travail de produire un mémoire en défense dans un délai de 45 jours ! Le Tribunal Administratif prenant acte de l'absence de réponse du Ministère a donc pris une ordonnance portant clôture de l'instruction à compter du 21 décembre 2012 et annoncé que l'affaire serait jugée au deuxième trimestre 2013.

Le silence du Ministère du Travail n'est pas sans conséquence puisque ce dernier, en s'abstenant de répondre à l'injonction du juge, est désormais réputé avoir acquiescé aux faits exposés par le SYNAMAP,

ce qui signifie qu'il perd la possibilité d'en contester la réalité.

L'article R. 612-6 du Code de justice administrative dispose, en effet, que : "si, malgré une mise en demeure, la partie défenderesse n'a produit aucun mémoire, elle est réputée avoir acquiescé aux faits exposés dans les mémoires du requérant".

"L'action du SYNAMAP est un espoir pour les industriels qui souffrent des positions et décisions confuses des pouvoirs publics"

Si le silence et l'expectative sont à l'ordre du jour sur le terrain juridictionnel, il n'en est pas de même sur le terrain institutionnel où les positions défendues par les industriels prospèrent.

Un front européen activement mobilisé

On constate aujourd'hui que les multiples initiatives du SYNAMAP, qui ont contribué à créer un front européen réunissant l'ESF, l'ETSA, EURATEX, et tous les syndicats nationaux concernés par le sujet, se traduisent par une prise de conscience de la Commission européenne et par des actions concrètes.

Prise de conscience de la Commission Européenne, via les créations d'un groupe de travail dédié, présidé par le Royaume-Uni, visant à tracer une frontière entre vêtement non EPI comportant des bandes rétro réfléchissantes et EPI haute visibilité, conformément à une idée émise, en son temps, par la DGCCRF.

Actions concrètes, avec l'élaboration d'un "position paper", initié par le SYNAMAP, porté par l'ESF, et repris à son compte

par les organisations européennes de l'industrie textile.

Actions concrètes toujours avec, à l'initiative d'EURATEX, l'élaboration d'un amendement visant à modifier certaines dispositions de la Directive EPI (en cours de révision) et tendant, lui aussi, à permettre aux industriels répondant à des appels d'offres concernant des vêtements de travail ou d'image comportant des bandes rétro de pouvoir commercer librement.

En conclusion, nous pensons qu'il existe aujourd'hui beaucoup d'éléments de nature à faire comprendre aux pouvoirs publics, à Paris comme à Bruxelles, qu'il serait particulièrement malhabile de continuer à pénaliser, par des pratiques difficilement justifiables, des filières industrielles qui - pour l'avenir - ont été identifiées par l'Union Européenne comme des secteurs particulièrement prometteurs en terme de croissance et d'emplois.

Quant à la ferme volonté du SYNAMAP de travailler sans relâche en ce sens, elle est intacte.

"On constate une prise de conscience de la Commission européenne et des actions concrètes"

Quelques détails à rappeler...

Blocages de plusieurs containers de vêtements de travail munis de bandes rétro réfléchissantes.

La position du Ministère du Travail sur les vêtements munis de bandes rétro réfléchissantes pose un grave problème aux fabricants de vêtements de travail.

le SYNAMAP a introduit, le 10 mai 2012, une requête devant le Tribunal Administratif de Paris visant à faire constater la responsabilité de l'Etat dans le préjudice subi par ses adhérents.

Prise de conscience de la Commission Européenne, via la création d'un groupe de travail dédié, présidé par le Royaume-Uni, visant à tracer une frontière entre vêtement non EPI comportant des bandes rétro réfléchissantes et EPI haute visibilité, conformément à une idée émise, en son temps, par la DGCCRF.



Groupe SOCODA, le 1^{er} réseau français de distribution indépendante pour le bâtiment et l'industrie

Leader de la distribution professionnelle indépendante, pour les secteurs du bâtiment et de l'industrie, Groupe SOCODA rassemble et fédère plus de 650 points de vente en France Métropolitaine et dans les DOM TOM. Depuis plus de 60 ans, Groupe SOCODA a su garder une longueur d'avance en s'adaptant aux besoins et aux comportements d'achats de ses clients, tout en répondant à sa mission : "mieux acheter, mieux vendre, mieux gérer".

Groupe SOCODA est le premier réseau français de distributeurs indépendants pour les secteurs du bâtiment et de l'industrie.

"Si Groupe SOCODA fédère aujourd'hui plus de 160 entreprises, ainsi que les principaux fournisseurs de ses domaines d'activités, c'est parce que nous avons su, tout au long de notre histoire, rester à l'écoute des attentes des professionnels et nous placer systématiquement en tant que précurseurs" indique Philippe de Beco, Président du Directoire du Groupe SOCODA.

Les "Spécialistes EPI" SOCODA : la vision d'un réseau, la réactivité de l'indépendant

Les 7 branches de Groupe SOCODA (électricité, décoration, sanitaire-chauffage, outils pro, aciers, industrie, matériaux), lui permettent de renforcer ses synergies "métiers" et ainsi de développer la transversalité de ses offres et l'homogénéité de ses services. Les EPI en sont un excellent exemple. En effet, les "Spécialistes EPI" du Réseau SOCODA sont des distributeurs généralistes dotés d'une expertise particulière en matière d'EPI. Par "expertise", il faut entendre la satisfaction de l'ensemble des clients aux activités et aux réflexes très variés, pour lesquels il est nécessaire de s'adapter à la fois en mettant à disposition une offre large et professionnelle couvrant l'ensemble des besoins de l'utilisateur et en proposant des services dédiés permettant à chaque société de se procurer le meilleur produit, au meilleur prix et au délai le plus rapide. Pour cela, le distributeur SOCODA a compris l'importance de relayer le bon message auprès des clients sur un marché où de plus en plus d'acteurs sont présents et où il est important de fournir des repères (normalisation, formation, conseils juridiques, etc.). Depuis son adhésion au SYNAMAP en juillet 2011, Groupe SOCODA a renforcé son savoir-faire avec des équipes régulièrement formées par

le SYNAMAP (principalement sur les évolutions normatives) et des formations régionales sont également dispensées par les partenaires et les marques leader du marché tout au long de l'année.

Un groupe "engagé" et "responsable"

Groupe SOCODA s'investit quotidiennement dans la performance.

En effet, l'amélioration de ses compétences et de sa qualité de services est un réel engagement, suivi par l'ensemble du réseau pour progresser et répondre efficacement aux besoins de ses clients. De plus, dans un environnement toujours plus changeant (nouvelles technologies, nouveaux risques, nouvelles matières), l'indépendance des distributeurs SOCODA va sans aucun doute dans le sens de la recherche de réactivité et de flexibilité que demandent les clients. Le label "Spécialiste EPI" de SOCODA est le synonyme d'accompagnement et d'engagement auprès des entreprises quant à leurs problématiques de prévention et de sécurité au travail. Le réseau SOCODA propose donc une sélection de produits qualitatifs, privilégiant la sécurité, le confort et le design afin que le porteur de l'EPI puisse travailler efficacement, en toute sécurité et sans gêne dans son environnement de travail.

Groupe SOCODA est également un acteur "responsable". En effet, sa philosophie c'est "Ecologie + Economie = Business durable". "Imposer un nouveau modèle économique plus raisonné, plus responsable et parfaitement en phase avec les défis environnementaux actuels, tel est l'objectif que s'est fixé Groupe SOCODA" indique Philippe de Beco. C'est pourquoi plusieurs actions sont menées chaque année, comme la collecte des produits usagés dans les magasins, l'accompagnement de ses adhérents face aux lois "handicaps" et "séniors"... Bref, un réseau de distributeurs très actif !

"La formation continue est indispensable pour garantir au client le meilleur rapport qualité, prix, service !"



RESEAU SOCODA
Notre indépendance fait la différence

En chiffres

160 sociétés indépendantes

440 000 clients

1 000 partenaires

650 points de vente

2,9 Mds € de chiffre d'affaires

Spécialistes EPI : **28 entreprises** représentant **116 points de vente**

RESEAU SOCODA

Notre indépendance fait la différence

Groupe SOCODA

31-33 rue de Mogador
75009 PARIS

Tél. : 01 44 83 67 89

Email : epi@socoda.com

Site Internet : www.socoda.fr /

www.specialistes-epi.fr

KIPLAY, fabricant de vêtements de protection

Kiplay est une société spécialisée dans la création, la fabrication et la logistique des vêtements à image de marque et des vêtements personnalisés techniques. C'est également le distributeur exclusif de la marque Lee Cooper Workwear en France.

Kiplay est aujourd'hui un expert dans la conception de vêtements de protection grâce à un savoir-faire issu d'une expérience de 90 ans. Cette entreprise recherche constamment à satisfaire au mieux ses clients, en adoptant une démarche de qualité tout au long de la conception de ses produits et place le développement durable au cœur de sa stratégie.

La proximité client et l'innovation : des valeurs sûres

Kiplay s'est fixé comme objectif de proposer des produits qui répondent pleinement aux attentes de ses clients. La satisfaction du client étant la garantie de la réussite d'une entreprise, Kiplay le place donc au centre de ses préoccupations.

"Par des produits techniques, créatifs et innovants, Kiplay veille à rester à la pointe de l'innovation tout en étant à l'écoute de ses clients" explique Marc Pradal, PDG de Kiplay. Que ce soit pour les vêtements d'image ou pour les vêtements de protection, Kiplay instaure une vraie proximité avec ses clients pour les conseiller, mais aussi pour innover et

ainsi leur proposer des produits dont les fonctions correspondent à leurs attentes. Et pour tenir ses engagements, Kiplay s'appuie sur l'amélioration continue de ses produits et des services proposés. Comme par exemple la mise au point d'un logiciel de la gestion des équipements de protection individuelle, un service approprié aux clients. Le bénéfice pour les clients étant de leur simplifier la gestion des EPI et de leur faire gagner du temps, car elle s'avère être une tâche lourde et délicate.

Autre exemple, Kiplay propose un service de "vêtement sur étude" et met ainsi tout son savoir-faire au service des grands comptes. Il s'agit d'une démarche spécifique d'accompagnement et de réflexion pour créer la ligne de vêtements personnalisée des clients.

Si l'on devait résumer l'activité de Kiplay en un seul mot, ce serait sans aucun doute la "qualité". Qualité d'accompagnement, qualité de conseil, qualité des produits, qualité des tests, etc. Bref, un souci permanent de proposer aux clients des

produits et des services de qualité ! *"Depuis son origine, KIPLAY a la passion du travail bien fait. Dès la conception des vêtements, par le choix des matières, au travers de coupes bien étudiées, les modèles sont essayés et testés auprès de professionnels pour approuver leur résistance et corrigés pour une amélioration continue."* précise Marc Pradal.

La réussite de KIPLAY, indissociable de son engagement dans le développement durable

Kiplay est une entreprise "éco-engagée".

En effet, son engagement dans le développement durable est inscrit au cœur même de son fonctionnement. Conception, fabrication et livraison des produits, maîtrise des activités, management de l'entreprise,

le développement durable est présent à tous les niveaux.

"La prise en compte permanente et équilibrée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, la qualité des relations avec l'ensemble des parties prenantes constituent une démarche constante de Kiplay" nous confie Marc Pradal. C'est pourquoi la

qualité de ses produits repose sur l'écoute des clients, la maîtrise des processus de fabrication, mais aussi sur une approche d'éco-socio-conception qui intègre de préférence le choix de matériaux issus de filières du commerce équitable.

"Tout en restant économiquement attractifs, les nouveaux produits sont étudiés dès l'amont afin de réduire la toxicité des matières et des composants, ainsi que les émissions polluantes" indique Marc Pradal.

Kiplay s'est investi dans un programme de Bilan Carbone depuis quelques années et réduit ses émissions de carbone au quotidien. De plus, la société propose un service de recyclage des vêtements usagers de ses anciennes productions.

Bref, autant d'actions qui démontrent que le développement durable est bien plus qu'un engagement pour Kiplay, c'est une réalité qui se manifeste par la mise en place d'actions concrètes et efficaces. Un moteur qui oriente les choix stratégiques de l'entreprise.



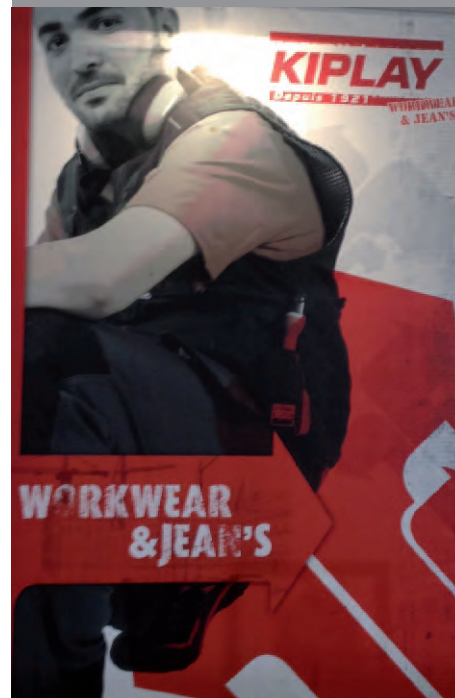
Savoir-faire

En relation permanente avec les commissions techniques et les organismes spécialisés, Kiplay développe des EPI correspondant aux normes européennes suivantes :

- Haute visibilité EN 471
- Feu, soudure, multiriques EN 531, 533, 470-1
- zone Atex : EN 1149-1
- Hygrovet : EN 14404
- Pluie : EN 342, 343

Kiplay utilise également les technologies Sympatex et Outlast.

Leader Français des vêtements Hygrovet, marque reconnue par la médecine du travail et les CRAM.



KIPLAY

5 route de Flers
61800 SAINT PIERRE D'ENTREMONT
Tél. : 02 33 98 42 42
Email : info@kiplay.com
Sites Internet : www.kiplay.com

REACH : les syndicats sensibilisent à nouveau les entreprises

La Confédération européenne des syndicats (CES) et industriAll Europe lancent une nouvelle campagne de sensibilisation destinée aux entreprises qui commercialisent ou utilisent des substances chimiques.

L'objectif de cette campagne est d'attirer l'attention des entreprises, en particulier les PME, sur leurs obligations en vertu de REACH, le règlement européen sur les substances chimiques.

Rappelons que le règlement REACH oblige les industriels à enregistrer, avant le 31 mai 2013, les substances qu'ils fabriquent ou importent en Europe en quantité supérieure à 100 tonnes par an. Il contraint également les entreprises qui utilisent des substances dangereuses à prendre des mesures pour une utilisation sûre.

De nombreuses entreprises européennes ignorent toujours ces obligations et risquent d'être pénalisées par les autorités nationales de surveillance si elles ne s'y conforment pas dans les délais impartis. Pour éviter cette situation, le CES et industriAll Europe vont diffuser du matériel de sensibilisation sur les lieux de travail des pays de l'Union Européenne.

Le CES et industriAll sont convaincus qu'une mise en œuvre réussie de REACH contribuera, non seulement à une meilleure compétitivité de l'industrie chimique européenne, mais aussi à une meilleure protection des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement.

+ d'infos : www.etuc.org



Rappel : la circulaire de la DGT sur la réforme de la médecine du travail

Une circulaire de la Direction générale du travail du 9 novembre 2012 précise certains points des textes réglementaires réformant la médecine du travail et les services de santé au travail. Elle apporte des informations utiles sur la mise en œuvre de la réforme de la santé au travail, portée par la loi 2011-867 du 20 juillet 2011 et les décrets 2012-135 et 2012-137 du 30 janvier 2012.

Cette circulaire s'adresse aux services déconcentrés du Ministère chargé du Travail (DIRECCTE, inspection du travail...)

mais aussi à tous les acteurs de la santé au travail, notamment les services de santé au travail.

Elle est constituée d'une note synthétique qui présente les principaux apports de la réforme et fixe des repères pour l'action de l'ensemble des parties prenantes engagées dans sa mise en œuvre. Les dispositions légales et réglementaires applicables sont ensuite présentées de façon détaillée.

Source INRS

A savoir

Une nouvelle étape pour la Directive Cancérogènes

Le Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail (CCSS) a exprimé une opinion favorable quant à la révision de la directive Cancérogènes (2004/37/CE) afin d'y ajouter de nouvelles valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP). Si la Commission suit cet avis, dix nouvelles substances, dont la silice cristalline, les fibres céramiques réfractaires, le chrome VI et le trichloréthylène, viendront bientôt étoffer la liste des cancérogènes professionnels pour lesquels il existe une VLEP obligatoire. La directive actuelle ne compte que trois VLEP.

L'opinion tripartite adoptée au niveau européen devrait donner un coup d'accélérateur à la révision de la directive qui est sur la table de la Commission depuis 2004. Quelque 10 millions de travailleurs européens devraient ainsi bénéficier d'une meilleure protection vis-à-vis des risques liés à l'exposition aux cancérogènes sur leur lieu de travail. Il appartient désormais à la Commission de présenter une proposition de directive. Différentes étapes doivent encore être franchies, notamment l'évaluation d'impact : la possibilité de prévenir des milliers de décès évitables devrait être considérée comme une justification suffisante pour réviser la directive.

Vraisemblablement, les nouvelles dispositions n'entreront pas en vigueur avant 2015.

+ d'infos : www.eurogip.com

Source EUROGIP



Report de l'obligation de posséder un éthylotest

Le ministre de l'intérieur a annoncé le report de l'obligation de posséder un éthylotest en cas de contrôle routier au cours d'une conférence de presse jeudi 24 janvier 2013.

Le défaut de possession d'un éthylotest devait être sanctionné par une amende de 11 euros à partir du 1er mars 2013. Un décret avait été publié en ce sens au Journal officiel du mardi 30 octobre 2012.

Rencontres SYNAMAP 2013 :

"La maintenance industrielle et les défis de la sécurité au travail"

Le SYNAMAP organise la 6^{ème} édition de ses Rencontres, le 27 mai 2013 au Palais du Luxembourg.

Fidèle à son ambition qui est de faire reculer le nombre d'accidents du travail, sources de drames humains et économiques, le SYNAMAP a choisi de consacrer cet événement annuel aux défis de la santé et de la sécurité au travail dans le milieu de la maintenance industrielle, un secteur fortement touché par les accidents du travail.

Les objectifs de ces Rencontres seront de restituer la complexité des problématiques liées à la protection des travailleurs de la maintenance industrielle, d'illustrer la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière pour promouvoir l'intériorisation des principes généraux de prévention dans la culture de la maintenance industrielle et de rappeler l'importance, dans le cadre des principes généraux de prévention, du réflexe "EPI", chaque fois que la protection collective semble insuffisante et/ou perfectible.

Au cours de cette matinée, des personnalités issues de tous les horizons débattront des enjeux concrets liés à la sécurité des travailleurs de la maintenance industrielle (Table Ronde n°1) et feront un bilan des différentes actions mises en œuvre par les principaux acteurs concernés pour renforcer la politique de prévention des risques dans ce domaine (Table Ronde n°2).

Si vous souhaitez assister à cet événement, remplissez le bulletin d'inscription en page 12 de ce journal et retournez-le rapidement, les places sont limitées !



Nouvelle formation du SYNAMAP :

"La sécurité des mains, prévention et protection"

Dans sa mission de promouvoir la prévention des risques professionnels, le SYNAMAP a mis en place une formation dédiée à la sécurité des mains, "premier outil de l'homme", qu'il est indispensable de protéger efficacement.

Ce module, riche et complet, traite deux volets importants : "la prévention des risques professionnels : enjeux et sensibilisation" et "la protection de la main : les gants de protection adaptés par type de métiers/risques et la réglementation en vigueur".

En tant que représentant des acteurs du

marché de la prévention et de la protection des travailleurs et expert du marché des EPI, le SYNAMAP est aujourd'hui le mieux placé pour vous former !

Cette formation, d'une durée d'une journée, est animée par des professionnels experts de la protection de la main. Elle s'adresse aux commerciaux des entreprises distributrices, acheteurs, coordonnateurs SPS, chefs de produits, préventeurs... Pour avoir plus de renseignements et connaître les prochaines dates de formation, contactez Aminata Ba (01.47.17.64.36/aminata@synamap.fr).



News

Nouveaux adhérents du SYNAMAP



Groupe CEPOVETT

CEPOVETT, l'un des leaders européens sur le marché du vêtement professionnel, développe des produits et services de qualité, conformes à ses engagements responsables en proposant une offre globale de vêtements professionnels éco-socio responsables.

150 ancienne Route de Beaujeu
BP 421 - Gleizé
69653 Villefranche-sur-Saône Cedex
Web : www.cepovett.com



GROUPE JLF

Le Groupe JLF est spécialisé dans la fabrication de semelles, lacets et accessoires pour la chaussure. La société est devenue en une vingtaine d'années le leader français sur le marché de l'hygiène et du confort du pied.

4 rue du Président Carnot
69002 Lyon
Web : www.jlf-pro.com



INTERSAFE

Intersafe propose une offre globale, produits et services, destinée à la protection des salariés contre les risques liés au travail : amélioration des conditions de travail, équipements de sécurité, équipements de protection individuelle, moyens techniques.

ZI Paris Nord II - 13, rue de la Perdrix
BP 59398
95943 Roissy CDG Cedex
Web : www.intersafe.fr

3M FRANCE



Blouse de protection à usage unique 4440 3M™

Norme : EPI certifié CE de catégorie I.

Descriptif : Protection contre les poussières et les liquides non dangereux. Matériau laminé léger : 55 g/m2. Fermeture à glissière avec rabat de protection. Poignets jersey, poche intérieure.

Applications : Tous types d'industrie : pharmaceutique, agroalimentaire, nettoyage...

Gamme 3M™ Peltor™ Série X

Normes : EN352-1:2002 (version serre-tête) et EN352-3:2002 (version coquilles).

Descriptif : Protection, confort et design ont été les maîtres mots pour le développement de ces nouveaux produits. Une atténuation optimum avec un encombrement minimum.

Applications : Ambiance très bruyantes : transformation des métaux, industries automobile et textile, aéroports, construction...



3m-france-epi@mmm.com - www.3m.com/fr/securite

ANSELL HEALTHCARE

TouchNTuff® 83-500

Normes : Catégorie III - EN 374 ; EN 421.

Descriptif : Gant offrant un meilleur ajustement et un plus grand confort sans tendance au pochage grâce au polyisoprène et à l'absence de latex. Finition antidérapante.

Applications : Mélange de liquides, manipulation de vaccins injectables, fabrication de pastilles et de comprimés...



TouchNTuff® 93-700

Normes : Catégorie III - EN 374 ; EN 421.

Descriptif : Offre une plus grande protection contre une vaste gamme de produits chimiques. 3x plus résistant à la perforation que les gants en latex courants.

Applications : Mélange de liquides, manipulation de vaccins injectables, fabrication de pastilles et de comprimés...



info@ansell.eu - www.ansell.eu

BP BIERBAUM-PROENEN

Collection BP Hi-Vis Protect

Normes : EN 471 ; EN ISO 11611 classe 1-A1 ; EN ISO 11612 A1, B1, C1, F1 ; EN 1149-5 ; EN 61482-1-2 classe 1 ; EN 13034-6.

Descriptif : Nouvelle génération de vêtements de protection haute technologie. 3 couleurs de signalisation haute visibilité. Adaptés au lavage industriel (norme ISO 15797).

Applications : Plantes-pétrolière, industrie chimique, sidérurgie, centrales hydro-électriques, construction routière...



p.gauthier@bierbaum-proenen.de - www.bp-feelthedifference.com

CENTURION

Casque VISION PLUS

Norme : EN 397.

Descriptif : Casque de sécurité avec visière intégrée thermo-formée marquage A, anti rayures et anti buée pour une meilleure visibilité. Personnalisation frontale, latérale et arrière.

Applications : Tous types d'industrie.



centurionsafety@orange.fr - www.centurionsafety.fr

DELTA PLUS

D-SPIRIT S3 SRC

Norme : EN ISO 20345.

Descriptif : Chaussure basse amagnétique, style Sportswear en cuir vachette et mesh. Très souple et légère. Languette et col matelassés pour plus de confort. 5 couleurs.

Applications : Idéal pour tous travaux dans le second œuvre, l'industrie légère, les services ou la logistique.



VENICUT 45

Norme : EN388 (4-4-4-3).

Descriptif : Para-aramide® renforcé pour un niveau 4 à la coupure. Enduction latex, jauge 10. Moule préformé pour une meilleure ergonomie du gant et limiter la fatigue.

Applications : Idéal pour tous travaux dans le BTP construction/second œuvre.



information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

DRÄGER SAFETY FRANCE SAS

Dräger X-plore 1700+

Norme : EN 149.

Descriptif : Testez le confort exceptionnel de l'X-plore 1700+ ! La nouvelle gamme de masques jetables X-plore 1700+, c'est avant tout un excellent confort respiratoire.

Applications : Protège contre les aérosols (poussières, fibres, etc.) et les agents biologiques (certains virus, bactéries, champignons ou spores).



Dräger HPS 7000

Descriptif : Avec sa nouvelle conception sportive, sa forme ergonomique et ses composants multifonctionnels, le casque Dräger HPS 7000 est une évolution technique hors du commun.

Applications : Sapeur-pompiers.



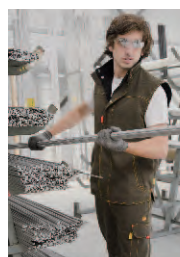
safety.france@draeger.com - www.draeger.com

EPI CENTER

Collection GAMEX

Descriptif : Gamme courte de vêtements de travail co-conçue avec Molinel. Pratique, technique, esthétique et fonctionnelle : pantalon, gilet matelassé sans manche et blouson. Déclinée en 3 coloris : noir, gris et tabac.

Applications : Artisans, industrie, maintenance, collectivités locales, logistique, transport, distribution.



lespreventistes@orange.fr - www.epi-center.fr

INFIELD SAFETY



E-MAN 7000

Normes : EN166-8 ; EN397 ; EN50365 ; EN 61482-1-2 ; GS-ET-29 Classe 2.

Descriptif : Casque d'électricien avec écran intégré pour la protection contre l'arc électrique de court circuit. Nouvelle version avec écran filtrant l'IR et cagoule Nomex.

Applications : Protection de l'électricien lors des travaux de maintenance, installation ou de test d'installations électriques BT et HT.

infield2@hrnet.fr - www.infield-safety.fr

KIPLAY



SOFTSHELL LCJKT407

Descriptif : Veste, coupe-vent respirant et imperméable pour un confort optimal. Coutures contrecollées pour une protection optimale contre les intempéries. Poignets ajustable par bande velcro. Qualité 96 % polyester, 4 % élasthanne laminé.

CHAUSSURE "FIGHTER"



Descriptif : Chaussure haute avec tige en cuir de fleur hydro, lame anti-perforation, non métallique, embout composite. Semelle cramponnée en PU 2D, résistante aux hydrocarbures, antidérapante.

Applications : Chaussure "tout usage" pour artisans et société de services.



PANTALON FEMME "PROWOMAN"

Descriptif : Renforts genoux en Cordura sur mousse tridimensionnelle, poche treillis, 1 poche téléphone, nombreuses poches, ceinture élastiquée aux côtés, 9 passants, braguette zip, rehausse dos. Qualité 65 % polyester, 35 % coton, 260 g/m², Canvas, extensible.

infield2@hrnet.fr - www.infield-safety.fr

KRATOS SAFETY



Gamme antichute complète non feu : FIRE FREE

Normes : EN361 ; EN355 ; EN358 ; EN795 ; ISO9150 ; ISO15025.

Descriptif : Seule gamme anti-feu complète en sangle ARAMIDE : harnais, longe absorbeur, longe de maintien, longe d'ancrage. Harnais équipés de boucles automatiques.

Applications : Maintenance industrielle pour les interventions de soudure/meulage sur échafaudages, poteaux, ponts, ...



OLYMPE antichute a rappel automatique 2 m : FA20 501 02

Norme : EN360 : 2002.

Descriptif : Seul antichute a rappel automatique 2 m avec système de freinage intégré. Léger et compact, il est l'un des plus performants dans cette catégorie.

Applications : S'adapte à une multitude d'applications, particulièrement appropriés pour les travaux à faible tirant d'air (échafaudage).

info@kratossafety.com - www.kratossafety.com

LEMAITRE SECURITE

EASYBLACK S3 - Collection CRAZY by LEMAITRE®

Norme : EN ISO 20345 - 2011.

Descriptif : Embout alu et insert anti-perforation acier. Velours hydrofuge doublé textile 3D. Look ultra tendance et grand confort pour supprimer la frontière entre l'univers pro et celui de la détente!

Applications : Industrie, maintenance, logistique, distribution, services urbains, administration, ...



ROISSY & ROYAN S3 rouge - Collection CRAZY+

Norme : EN ISO 20345 - 2011.

Descriptif : Velours hydrofuge et cuir enduit anti-abrasion. Semelle PU2D Parabolic® très technique ; souple, antifatigue et très adhérente.

Applications : 100% non métalliques et amagnétiques. Tous secteurs d'activité.



VITAMEN S3 (Vitamine for Men)

Norme : EN ISO 20345 - 2011.

Descriptif : Embout et insert anti-perforation non métalliques. Velours hydrofuge doublé textile 3D. Semelle PU2D adhérente et discrète. Protège malléole sur le modèle montant.

Applications : Industrie, maintenance, logistique, distribution, services urbains, administration, ...



info@lemaitre-securite.com - www.lemaitre-securite.com

MAPA PROFESSIONNEL

Temp-Dex Plus 720

Normes : EN 407 (chaleur et Feu : niveau 2) ; EN 388 (résistance à la coupe : niveau 3).

Descriptif : Temp-Dex Plus 720 allie dextérité et résistance à la coupe pour une protection thermique optimisée. L'isolation thermique est 2 fois plus efficace qu'un gant bouclette traditionnel.

Applications : Plasturgie, pneumatique, automobile, industrie du verre, industrie chimique, laboratoires.



mkgpro.mapa@mapasontex.fr - www.mapa-pro.com

MSA THE SAFETY COMPANY

Kit Electricien V-Gard 500

Normes : EN 166-8 ; EN397 (440V) ; EN13463-1 (ATEX) ; EN50365 (1000V).

Descriptif : Casque non ventilé isolant 440V et 1000V fabriqué en France. Ecran 1.5 mm pour la protection contre les arcs électriques de court-circuit. Kit de protection tout en 1.

Applications : Travaux électriques sur tableaux ou dans toute zone industrielle proche d'installations électriques.



yohan.morel@msasafety.com - www.msasafety.com

Cellule XCell CO résistante à l'H2

Normes : ATEX II 2G Ex ia d IIC T4, -40 °C à +60 °C, IP 67, MED/ATEX II 2G Ex d ia mb IIC Gb, IP65, MED.

Descriptif : Reconnus pour leur robustesse et leurs cellules XCell à durée de vie > 4 ans, ALTAIR 4X & ALTAIR 5X sont maintenant disponibles avec une cellule XCell CO résistante à l'Hydrogène !

Applications : Optimisation la détection de CO en présence d'H2 : nucléaire, acier, marine, pétrochimie, télécoms, salles de batteries...



vanessa.sirima@msasafety.com - www.msasafety.com

ROSTAING



BLACKTACTIL

Normes : EN 420-2003 ; EN 388-2003 (4-5-4-2) ; ISO 13997 - Force de coupeure 33,4 N/ 3404,80g.

Descriptif : Gant anti-coupeure en fibre composite, excellent compromis entre résistance et dextérité optimum.

Applications : Tous types de travaux abrasifs et coupants nécessitant une bonne dextérité et un bon grip.

contact@rostaing.fr - www.rostaing.com

SIOEN



Combinaison en Flexothane Montréal 4964

Normes : EN 343 3/1 ; EN 14605 ; EN 14798.

Descriptif : Combinaison de pluie d'hiver 100% étanche. Produit en flexothane Classic donc très souple et avec une très forte résistance à la déchirure. Forte durabilité d'un tissu. 5 coloris.

Applications : Protection complète contre les intempéries et protections chimiques liquides (agriculture, industrie, chimie, ...).



Veste haute visibilité à doublure détachable Thoras 428A

Normes : EN 471 3/2 ; EN 343 3/3 ; EN 14058.

Descriptif : Manteau en Siopor Ultra (100 % polyester avec enduction PU). Haute visibilité bicolore, étanche et respirante avec une doublure thermique amovible. Haute résistance à la déchirure.

Applications : Activités extérieures par tous temps avec nécessité d'un niveau de visibilité élevé.



Veste Tornhill 608Z

Norme : EN 343 : 3/3.

Descriptif : Veste en Siopor Extra (100% polyester laminé avec membrane 100 % PU). Étanchéité parfaite et absorption de l'humidité liée à la transpiration. Souple, haute résistance à la déchirure.

Applications : Travaux extérieur pour des utilisateurs à la recherche d'un très haut niveau de confort et d'une Image de marque certaine.

www.sioen.com

SONORCO



BERN H5

Normes : EN 471 :2003 ; EN 1149-5 ; EN ISO 11611 ; EN ISO 11612 ; EN 13034 ; IEC 61482-1-2.

Descriptif : Combinaison double fermeture, E.P.I de catégorie III. Gamme complète (blousons/pantalons/cotte) entièrement personnalisable à partir de 50 pièces.

Applications : Personnes exposées à la chaleur, flamme et arc électrique (pétrochimie, environnements explosifs, énergie, etc.).

info@sonorco.fr - www.sonorco.fr

SORIFA



LIBAL UV 50+ protection 2 en 1

Descriptif : Très haute protection SPF 50+, anti UV A et UV B + protection polyvalente contre les solutions aqueuses, graisses, solvants, goudrons, etc.

Applications : Pour mains, bras et visage des personnes exposées aux rayonnements solaires : BTP, voirie, espaces verts, etc.

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

TUOVER PROTECTION



FUGE TAIL 15

Normes : 89/686/EEC et 97/23/EC.

Descriptif : ARI à circuit ouvert avec masque complet. Evolution de notre ARI BVF au niveau du système de portage le rendant plus confortable et pouvant être utilisé avec un système de ligne d'air.

Applications : Produit à utiliser pour les évacuations dans des situations d'urgence. Autonomie 15 minutes.

info.turoverprotection@spasciani.fr - www.spasciani.com

uvex HECKEL sas



Lunettes de protection à verres correcteurs - 5505

Norme : EN 166 1 F.

Descriptif : Monture transparente de forme très enveloppante. Branches inclinables et réglables en longueur. Embouts Softform adaptables. Disponible avec armature en mousse.

Applications : La solution verres correcteurs dans les environnements très poussiéreux grâce à l'armature mousse amovible.

Lunettes de protection à verres correcteurs - RX Sport

Norme : EN 166 1 F.

Descriptif : Une monture au design sportif avec la protection directement intégrée au design de la lunette. Pont de nez anatomique et embouts anti-dérapants pour un maintien optimal.

Applications : Lunette de protection à verres correcteurs, en cas de risque de projections mécaniques.

v.muller@uvex-heckel.fr - www.uvex-heckel.fr



Macsole® 1.0 NTX

Norme : EN 20345 :2011.

Descriptif : Modèle à semelle lisse pour asphalteurs équipée du concept de confort révolutionnaire Macsole® 1.0.

Applications : Asphalteurs.

l.rebstock@uvex-heckel.fr - www.uvex-heckel.fr

VALMY



KIT DE PROTECTION AMIANTE

Normes : EN149 - directive 89/686/CE.

Descriptif : Kit spécial amiante (entretien, maintenance) : masque Spireor FFP3, combinaison jetable, lunette-masque, surbottes, gants étanches, adhésif, sac de récupération.

Applications : Travaux très brefs en milieu amianté, sans rapport direct avec l'amiante et sans projection de poussière d'amiante..

info@valmy.eu - www.valmy.eu

Séniors, des accidents moins fréquents mais des conséquences plus lourdes

L'INRS a publié une analyse sur les accidents du travail survenant chez les seniors, réalisée à partir des statistiques 2010 de la CNAMTS.

S'ils connaissent un déclin de leurs capacités fonctionnelles (baisse des capacités musculaires, cardio-respiratoires, sensorielles...), les travailleurs âgés, forts de leurs expériences, mettent en oeuvre différentes stratégies d'anticipation, d'évitement ou d'utilisation du collectif pour limiter les risques d'accidents.

Ainsi, les statistiques 2010 de la CNAMTS indiquent que la fréquence d'accidents diminue avec l'âge. 16% des accidents du travail en France concernent des personnes de plus de 50 ans qui représentent 23% des salariés. En revanche, on constate une augmentation de la gravité avec l'âge : 32% des incapacités permanentes et 41% des décès concernent les salariés de plus de 50 ans.

Quant aux données qualitatives issues de la base de données EPICEA (renseignée à partir des enquêtes réalisées par les CRAM, CARSAT et CGSS), elles illustrent les difficultés de récupération après l'accident chez le travailleur vieillissant. Elles montrent également que l'expérience professionnelle n'est pas suffisante pour protéger les travailleurs vieillissants. Ainsi, les formations, l'accueil au poste de travail et la sensibilisation aux risques sont des mesures essentielles qui concernent aussi bien les seniors que les jeunes travailleurs. Néanmoins, les récits des accidents et les mesures prescrites ne mentionnent presque jamais le problème du vieillissement et les dispositions appropriées qui permettraient de mieux protéger les seniors.

Vous retrouverez cet article dans le n°229 de la revue Hygiène et sécurité du travail de l'INRS sur www.inrs.fr

Evaluation du risque chimique dans les petites entreprises

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) a commandé à l'institut IFOP une étude concernant la sensibilisation au risque chimique et la réalisation de l'évaluation des risques chimiques (EVSRC) dans les entreprises de moins de 50 salariés.

La première partie de l'étude a permis de vérifier le taux d'informatisation des entreprises afin de définir si les outils informatiques d'aide à l'évaluation des risques chimiques étaient bien adaptés. 97% des entreprises interrogées déclarent être équipées informatiquement, ce qui valide la pertinence de l'utilisation d'outils informatiques pour l'EVSRC.

Autre enseignement : bien que l'intégration du risque chimique au document unique soit en progression, certaines petites entreprises utilisant de tels produits ont encore peu conscience de l'exposition de leurs employés au risque chimique. L'INRS propose des outils d'aide (brochure, bas de données...), consultables sur son site internet.

Pour + d'infos sur cette enquête : www.inrs.fr

Info

OiRA : un logiciel pour aider les petites entreprises du transport routier de marchandises à évaluer les risques

L'INRS, en collaboration avec les professionnels du transport routier, a élaboré un outil informatique pour aider les petites entreprises du secteur à évaluer leurs risques professionnels. Gratuit et proposant des mesures de prévention adaptées, il permet d'éditer et de mettre à jour le document unique et d'élaborer un plan d'action.

L'outil "OiRA Transport routier" est un logiciel informatique en ligne, qui reprend les risques communément rencontrés dans l'activité d'un conducteur de poids-lourd, apporte une aide dans l'estimation des risques et propose des bonnes pratiques de prévention.

Pour ouvrir une session, rendez-vous sur : <http://client.oiraproject.eu>

Pour + d'infos : www.inrs.fr

Editeur de Référence :
SYNAMAP

Défense 1 - 39/41 rue Louis Blanc
92038 Paris La Défense cedex

Tél. : 01 47 17 64 36 / Fax : 01 47 17 64 97

Email : infos@synamap.fr / Web : www.synamap.fr

Directeur de la publication :
Bernard Cuny

Réalisation :
Communication SYNAMAP

Photos publiées : ©Fotolia

Les articles de ce journal peuvent être reproduits,
à condition de citer la source et d'en informer le
SYNAMAP.

Rencontres du SYNAMAP 2013

"La maintenance industrielle et les défis de la sécurité au travail"

Bulletin d'inscription



Rencontres SYNAMAP 2013 : La maintenance industrielle et les défis de la sécurité au travail

Le SYNAMAP, syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection, organise la 6^{ème} édition de ses Rencontres, le 27 mai 2013 au Palais du Luxembourg, de 9h30 à 12h30. Cette matinée sera suivie d'un déjeuner, offert par le SYNAMAP, dans les Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat.

Fidèle à son ambition qui est de faire reculer le nombre d'accidents du travail, sources de drames humains et économiques, le SYNAMAP a choisi de consacrer cet évènement annuel aux défis de la santé et de la sécurité au travail dans le milieu de la maintenance industrielle, un secteur fortement touché par les accidents du travail et les maladies professionnelles.

L'objectif de ces Rencontres sera triple :

- Restituer la complexité des problématiques liées à la protection des travailleurs de la maintenance industrielle ;
- Illustrer la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière pour promouvoir l'intériorisation des principes généraux de prévention dans la culture de la maintenance industrielle ;
- Rappeler l'importance, dans le cadre des principes généraux de prévention, du réflexe "EPI", chaque fois que la protection collective semble insuffisante et/ou perfectible.

Au cours de cette matinée, des personnalités issues de tous les horizons débattront des enjeux concrets liés à la sécurité des travailleurs du milieu de la maintenance industrielle (Table Ronde n°1) et feront un bilan des différentes actions mises en œuvre par les principaux acteurs concernés pour renforcer la politique de prévention des risques dans ce domaine (Table Ronde n°2).

Si vous souhaitez assister à ces Rencontres, merci de retourner le bulletin ci-dessous au plus tard le 6 mai 2013. Le nombre de places étant limité et l'accès au Palais du Luxembourg étant strictement réglementé, seuls les premiers qui auront répondu seront inscrits prioritairement et recevront une invitation officielle.

Bulletin d'inscription à retourner avant le 6 mai 2013 à :
SYNAMAP - Mme Laure FERRUS - 39/41 rue Louis Blanc - 92038 PARIS LA DEFENSE Cedex

Société :
☐ M. ☐ Mme Nom : Prénom :
Fonction :
Tél. : Email :
Adresse :
Code postal : Ville :

Souhaite participer aux "Rencontres SYNAMAP 2013" du 27 mai 2013 et sera présent(e) :

- ☐ à la matinée des Rencontres
☐ au déjeuner

